

Réunion Com Com / Paulhenc

Compte rendu de réunion

14 octobre 2020

Céline Charriaud Pdte Com Com

Emmanuelle Bodin Directrice Générale des services

Philippe Mathieu Vice-Pdt dynamique économique

Sophie Bénesi Vice-Pdte culture, patrimoine et alimentation.

Réunion sur le fonctionnement de la Com Com et des enjeux des relations avec les communes.

- Comment travailler ensemble avec la Com Com
- Présentation des projets engagés par Paulhenc.

Projet territorial à établir. PLUI

- Présentation du Fond Intercommunal de Relance. Présentation des conditions d'attribution.
- Le PLUI (Plan Local d'Urbanisation Intercommunal) sera un enjeu important à venir.
- Le but sera de permettre plus de flexibilité en local, contrairement au niveau national où certains projets sont bloqués (dans le cadre du projet de protection du domaine agricole).
- On voit aujourd'hui des zones de 4 à 5 maisons où de nouveaux projets sont refusés.
- Notion de « dent creuse » : Un permis pourra être délivré sur ces zones via cette notion.
- Le maire continuera à signer les permis.
- Le projet du PLUI sera sur 8ans. Il faudra que les communes définissent précisément pour cette période, les zones constructibles

- Les éléments permettant de définir les surfaces disponibles proviendront du SITEC via le SCOT.
- La Com Com peut aider à réfléchir sur le choix des zones à prévoir en constructibles.
- Il y aura des concertations publiques pour évoquer ce sujet. Un bureau d'étude viendra expliquer la démarche.
- Des réunions d'informations sont prévues et obligatoires.
- L'objectif est que le PLUI soit arrêté d'ici 2023.

Gestion de l'eau par la Com Com

- D'ici 2026 la Com Com doit devenir la gestionnaire effective.
- La Com Com peut prendre la compétence et la redonner en local.
- La Com Com va faire un état des lieux des fonctionnements sur la base du volontariat.
- Cela dans la perspective du transfert obligatoire à la Com Com d'ici 2026.
- Volonté de préparer le sujet.
- Aucune obligation de tendre vers un tarif unique de l'eau entre les communes.
- Les investissements ne seront plus financés s'il s'agit d'une commune seule. Il faudra se regrouper.